

# COMPTE RENDU

## RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 07 Août 2017 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mme CATHERINE. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents : Mme LABIGOUE. M. BIASI.

Mme CANO-HERNANDEZ a donné pouvoir à M. STUYK.

Mme LABIT a donné pouvoir à M. BOUSSIÈRE.

M. LORENZATO a donné pouvoir à Mme CATHERINE.

Mme MAUBOULES a donné pouvoir M. CAGNATI.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### **Répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Lot et Tolzac :**

M. le Maire explique à l'assemblée que la Commune de Tombeboeuf doit organiser des élections partielles suite à la démission de 4 conseillers municipaux. M. le Maire fait part au conseil municipal que ce paramètre entraîne la nécessité de redéfinir la répartition des sièges des communes membres au sein de l'organe délibérant.

Dans le respect de la répartition dite de droit commun, les échanges entre élus communautaires ont permis de privilégier une représentation des communes fondée sur un accord local.

M. le Maire propose donc au conseil municipal que la représentation des communes membres au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes Lot et Tolzac soit fondée sur un accord local comme suit :

Commune	Population municipale 2017	Accord local CC Lot et Tolzac
CASTELMORON-SUR-LOT	1 731	6
LE TEMPLE-SUR-LOT	1 006	4
MONCLAR	854	3
VERTEUIL D AGENAIS	587	2
PINEL-HAUTERIVE	550	2
TOMBEBOEUF	465	2
LAPARADE	407	2
SAINT-PASTOUR	405	2
MONTASTRUC	287	2
COULX	244	1
BRUGNAC	187	1
LABRETONIE	177	1
HAUTESVIGNES	163	1
TOURTRES	140	1
VILLEBRAMAR	100	1
TOTAL	7 303	31

.../...

.../...

M. le Maire précise que cette nouvelle répartition n'entraîne aucune modification du nombre de sièges pour la Commune de Monclar.

Le conseil municipal adopte la proposition de répartition des sièges présentée ci-dessus.

#### **Tableau des adjoints :**

M. le Maire propose que ce sujet soit reporté lors d'une prochaine séance hors période estivale.

#### **Chemins :**

##### **Chemin de Brengous-Rambaille Sud :**

M. le Maire rappelle la situation : le chemin rural de Brengous-Rambaille Sud dessert à la fois des habitations et des terres agricoles.

La configuration actuelle du chemin fait que les véhicules et engins agricoles passent au ras d'une habitation causant désagréments et conflits.

Mrs CAGNATI et JUGIE expliquent que la commission Voirie s'est rendue sur les lieux. La commission propose que les arbres face à l'habitation soient abattus afin de libérer de l'espace sur le chemin et de déporter ainsi la voie de circulation.

Le conseil municipal valide cette proposition et charge M. le Maire d'engager les travaux nécessaires.

##### **Chemin de Camirout :**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 16/05/2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis lieu-dit Camirout, cadastré section ZN n° 55 d'une contenance de 11 a (1 100 m<sup>2</sup>) en vue de sa cession à Mme GESNESTE et M. RODRIGUES. L'enquête publique s'est déroulée du 03 au 17 juillet 2017 inclus. Les convocations des riverains et publications conformes à la loi ont été effectuées. Durant la période d'enquête aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, la commune de Monclar peut donc procéder à cette aliénation.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de désaffecter le chemin de Camirout en vue de sa cession,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

#### **Délibération autorisant le recrutement d'un travailleur handicapé :**

M. le Maire fait part à l'assemblée que pour effectuer le recrutement d'un agent reconnu travailleur handicapé et afin que celui-ci conserve son statut, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à recruter un travailleur handicapé dans les conditions fixées par l'article 38 de la loi précitée.

.../...

.../...

**Délibération rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement d'EAU 47 – Exercice 2016** :

M. le Maire s'assure que chaque conseiller a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement d'Eau 47 – Exercice 2016.

Ce rapport n'attire aucune objection particulière que ce soit sur le prix ou sur la qualité aussi considérant qu'il doit être approuvé par le conseil municipal avant le 31 décembre et ensuite tenu à la disposition du public, le conseil municipal prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2016.

**Informations diverses** :

**Déchets ménagers** :

M. le Maire présente le nouveau système de collecte des déchets ménagers dont la mise en place est prévue dès octobre 2017 afin d'aller vers une optimisation du service déchets et pour répondre au contexte législatif (Loi NOTRe 07/08/2015).

Les modifications apportées :

- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte à porte pour tout le territoire,
- Une collecte des OMR une fois par semaine pour toutes les communes,
- Des horaires de déchèterie qui s'amplifient,
- La mise en place de la Redevance Spéciale (R.S.) pour les professionnels dès 2018.

M. BOUSSIÈRE précise que des réunions publiques devraient être organisées afin d'apporter une communication de proximité aux habitants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---